



Septembre 2015

**AGENDA D'ACCESSIBILITE
PROGRAMMEE
(AD'AP)**

**Etablissements Recevant du Public
(ERP) communautaires**

Contenu

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES OLNONES



Ad'AP - ERP

La loi du 11 février 2005 pour « l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » associe les personnes handicapées à la vie dans la cité grâce à une commission d'accessibilité dont les attributions ont été fixées à l'article 46.

Extrait de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 - art. 46

« La commission intercommunale d'accessibilité dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant.

Obligations réglementaires, objectifs et échéances pour les ERP publics : article 45 de la loi 2005-102 :

Elaboration du diagnostic accessibilité des ERP avant le 1er janvier 2010 pour les ERP de 1ère et 2ème catégories et avant le 1er janvier 2011 pour les ERP de 3ème et 4ème catégories (arrêté du 1er août 2006 et décret n°2009-500 du 30 avril 2009).

Rendre accessible ces ERP pour le 1er janvier 2015 (arrêté du 21 mars 2007).

Pour les ERP privés de 1ère à 5ème catégorie : recenser ces ERP, suivre l'état d'avancement des diagnostics obligatoires et vérifier la mise en accessibilité pour le 1er janvier 2015.

Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014

Selon l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ainsi que le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public :

- Obligation d'élaborer un Ad'AP pour tout ERP non conforme au 31 décembre 2014, et ce avant le 27 septembre 2015.
- Obligation de transmettre une attestation d'accessibilité pour tout ERP accessible au 31 décembre 2014.
- Obligation de déposer un Ad'AP au contenu et à la procédure spécifiques pour tout ERP non accessible au 31 décembre 2014 mais qui le sera au 27 septembre 2015. »

PIECE N°2 : PROJET STRATEGIQUE ET TABLEAU DE SYNTHESE

1. DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES ERP COMMUNAUTAIRES	p. 3
2. ERP COMMUNAUTAIRES ET ETAT D'ACCESSIBILITE	p. 3
Bilan de l'état d'accessibilité des ERP communautaires fin 2014	p. 4
Bâtiments inscrits dans l'Ad'AP spécifique	p. 4
Bâtiments inscrits dans l'Ad'AP	p. 4
3. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT	p. 5

PIECES N°5 et 6 : MODALITES DE CONCERTATION

CONCERTATION AVEC LES COMMERÇANTS ET LES ASSOCIATIONS PMR	p. 10
---	-------

1. DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES ERP COMMUNAUTAIRES

Conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », la Communauté de Communes des Olonnes a approuvé le diagnostic Accessibilité de ses ERP par délibération du 22 décembre 2011.

Le diagnostic a été réalisé sur les 16 ERP communautaires existants à cette date.

Ce dernier comprend :

- le relevé terrain et le diagnostic de l'état d'accessibilité des ERP ;
- le référentiel « Accessibilité » ;
- les fiches techniques par ERP dont des préconisations techniques et une estimation chiffrée.

Le diagnostic Accessibilité des ERP communautaires fixe le niveau d'accessibilité du patrimoine bâti de la Communauté de Communes des Olonnes avec les descriptions des non conformités, des préconisations techniques et une estimation financière des travaux de mise en accessibilité pour chaque bâtiment (au nombre de 16 en 2011).

2. ERP COMMUNAUTAIRES ET ETAT D'ACCESSIBILITE

En 2015, la Communauté de Communes est propriétaire de 20 Etablissements Recevant du Public (ERP) :

Bâtiments administratifs	Siège communautaire, 3 av. Carnot (5 ^{ème} catégorie) Siège communautaire, 2bis av. Carnot (5 ^{ème} catégorie) Déchetterie des Fontaines (5 ^{ème} catégorie) Centre de dédouanement (5 ^{ème} catégorie) Brigade des douanes (5 ^{ème} catégorie) Fourrière animale (5 ^{ème} catégorie)
Bâtiments économiques	Pépinière d'entreprises (5 ^{ème} catégorie) Centre de formation des métiers de la mer (4 ^{ème} catégorie)
Bâtiments sportifs	Gymnase des Chirons (5 ^{ème} catégorie) Halle de sports des Chirons (5 ^{ème} catégorie) Piscine des Chirons (4 ^{ème} catégorie) Vestiaire de foot des Chirons (5 ^{ème} catégorie) Vestiaires de rugby de la Guérinière (5 ^{ème} catégorie) Complexe aquatique Aqualonne (3 ^{ème} catégorie)
Bâtiments culturels, animation et social	Conservatoire de musique Marin Marais (3 ^{ème} catégorie) Centre animation jeunesse (5 ^{ème} catégorie) OlonnEspace (partie Maison des associations + Syndicats) (3 ^{ème} catégorie)
Bâtiments petite enfance	Multi-accueil Les Baigneurs (5 ^{ème} catégorie) Multi-accueil Ile Vertime (5 ^{ème} catégorie) Crèche associative des Petits Lutins (5 ^{ème} catégorie)

Conformément aux dispositions réglementaires, les mises aux normes d'accessibilité sont effectuées systématiquement lors de réhabilitation sur les bâtis existants et prises en compte dans toutes nouvelles constructions.

Bilan de l'état d'accessibilité des bâtiments communautaires fin 2014

Au 31 décembre 2014, 7 bâtiments sont accessibles :

- Déchetterie des Fontaines
- Conservatoire de musique Marin Marais
- Centre de dédouanement
- Brigade des douanes
- Olonnespace
- Siège administratif de la Communauté de Communes, 3 avenue Carnot aux Sables
- Fourrière animale

En application de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, les attestations relatives aux 7 bâtiments communautaires accessibles au 31 décembre 2014 ont été transmises au Préfet de la Vendée.

Bâtiments inscrits dans l'Ad'AP spécifique car mise en accessibilité entre le 1er janvier et le 27 septembre 2015

Entre le 1^{er} janvier et le 27 septembre 2015, 5 bâtiments ont été mis en accessibilité dont 2 dans le cadre de travaux de construction :

- Piscine des Chirons
- Halle de sports des Chirons
- Vestiaires foot des Chirons
- Multi-accueil Ile Vertime – ouverture au public le 27 avril 2015
- Centre aquatique Aqualonne – ouverture au public le 29 août 2015

Ces 5 bâtiments font l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée simplifié dont les formulaires Cerfa seront transmis au Préfet au plus tard le 27 septembre 2015 ainsi que les attestations d'accessibilité correspondantes.

Bâtiments inscrits dans l'Ad'AP car mise en accessibilité après le 27 septembre 2015

7 bâtiments seront rendus accessibles entre le 27 septembre 2015 et le 27 septembre 2018 :

- Pépinière d'entreprises
- Multi-accueil Les Baigneurs
- Gymnase des Chirons
- Vestiaires rugby de La Guérinière
- Centre Animation Jeunesse
- Siège administratif de la CCO Services Techniques
- Centre de formation des métiers de la mer

Ces 7 bâtiments font l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée dont le formulaire Cerfa sera transmis au Préfet au plus tard le 27 septembre 2015.

L'activité de la « Crèche associative des Petits Lutins » ayant été transférée dans le nouveau multi-accueil Ile Vertime depuis le 27 avril 2015 et le bâtiment situé au 67 bis rue Pépin aux Sables d'Olonne ayant été mis en vente par la Communauté de Communes des Olonnes, ce dernier ne sera pas rendu accessible.

3. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT

La mise en accessibilité des 7 ERP restants est financé par la Communauté de Communes des Olonnes.

La demande d'Ad'AP concerne plusieurs ERP sur une période, soit 3 ans maximum (de septembre 2015 à septembre 2018) :

N°	ERP	Programmation mise en accessibilité	Coût estimé (€ HT)
1	Siège administratif Services Techniques	2016	5 100
2	Pépinière d'entreprises	2016	6 000
3	Multi-accueil Les Baigneurs	2016	11 060
4	Centre de formation des métiers de la mer	2017	20 000
5	Vestiaires rugby de La Guérinière	2017	37 950
6	Centre Animation Jeunesse	2018	147 550*
7	Gymnase des Chirons	2018	250 000

**si mise en accessibilité du bâtiment existant.*

Cette programmation retenue pour la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP répond à des priorités techniques. Elle permet par ailleurs d'étaler les dépenses financières de la collectivité sur 3 ans.

La Communauté de Communes des Olonnes souhaite ainsi finaliser, dès 2016, la mise en accessibilité de trois bâtiments (siège administratif, pépinière d'entreprises et multi-accueil Les Baigneurs) pour lesquels les non-conformités restant à traiter sont peu nombreuses.

En 2017, est ensuite programmée la mise en accessibilité des vestiaires rugby de la Guérinière qui nécessite des études complémentaires relatives à la réalisation de tout un bloc sanitaires/WC.

Enfin, et dans la mesure où la position de la CCO n'est pas encore arrêtée quant à la localisation de l'activité du Centre Animation Jeunesse (CAJ), au sein du bâtiment actuel mis aux normes ou au sein d'un nouveau bâtiment accessible, son traitement est programmé en 2018.

Il en est de même pour la mise en accessibilité du Gymnase des Chirons dont le traitement des non-conformité impose de mener des études techniques sur la réhabilitation globale du bâtiment.

Détails des travaux par ERP :

ETABLISSEMENT N°1 : SIEGE ADMINISTRATIF SERVICES TECHNIQUES		
Adresse : 2 bis avenue Carnot - 85100 LES SABLES D'OLONNE – Catégorie 5		
Désignation des non-conformités	Coût € HT	Année de programmation
STRUCTUREL SIMPLE		
Second Œuvre		
Installation d'un monte-escalier PMR	5 000,00 €	2016
TOTAL STRUCTUREL SIMPLE	5 000 €	
SIGNALÉTIQUE		
Mise en œuvre d'une bande d'appel à la vigilance	60,00 €	2016
Repérage des éléments vitrés (1 bandes à 1,10 ml et 1 bande à 1,60 ml de hauteur)	40,00 €	2016
TOTAL SIGNALÉTIQUE	100 €	

TOTAL HT	5 100 €
-----------------	----------------

ETABLISSEMENT N°2 : PEPINIERE D'ENTREPRISES		
Adresse : Parc Actilonne - Allée Titouan Lamazou - 85340 OLONNE-SUR-MER – Catégorie 5		
Désignation des non-conformités	Coût € HT	Année de programmation
CLOISONNEMENT		
Aménagement d'une cabine WC ou de douche (cloisonnement de la cabine compris modification de l'existant, sanitaire, menuiseries, éclairage, finitions)	5 800,00 €	2016
TOTAL CLOISONNEMENT	5 800 €	
SIGNALÉTIQUE		
Repérage visuel cabines WC	200,00 €	2016
TOTAL SIGNALÉTIQUE	200 €	

TOTAL HT	6 000 €
-----------------	----------------

ETABLISSEMENT N°3 : MULTI-ACCUEIL LES BAIGNEURS		
Adresse : 105 rue des Grands Riaux - 85180 CHÂTEAU D'OLONNE – Catégorie 5		
Désignation des non-conformités	Coût € HT	Année de programmation
STRUCTUREL SIMPLE		
Second Œuvre		
Mise en place d'un bloc porte accessible (bureau directrice)	5 000,00 €	2016
TOTAL STRUCTUREL SIMPLE	5 000 €	
SIGNALÉTIQUE		
Signalétique générale du bâtiment (identifications, balises)	1 000,00 €	2016
TOTAL SIGNALÉTIQUE	1 000 €	

TRAVAUX STANDARDS		
Second Œuvre		
Déplacement de la cuvette WC (afin d'obtenir une distance entre l'axe de la cuvette et la barre d'appui de 0,35 ml à 0,40 ml, et à une distance entre 0,40 ml et 0,50 ml du mur où est adossée la cuvette)	5 000,00 €	2016
Mise en place ou remplacement d'un ferme porte	60,00 €	2016
TOTAL TRAVAUX STANDARDS	5 060 €	

TOTAL HT	11 060 €
-----------------	-----------------

ETABLISSEMENT N°4 : CENTRE DE FORMATION DES METIERS DE LA MER		
Adresse : La Cabaude - 85100 LES SABLES D'OLONNE – Catégorie 4		
Désignation des non-conformités	Coût € HT	Année de programmation
EQUIPEMENTS SPECIFIQUES		
Mise en conformité de l'ascenseur	20 000,00 €	2017
TOTAL EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	20 000 €	

TOTAL HT	20 000 €
-----------------	-----------------

ETABLISSEMENT N°5 : VESTIAIRES RUGBY DE LA GUERINIÈRE		
Adresse : Rue de la Belle Olonnaise - 85340 OLONNE-SUR-MER – Catégorie 5		
Désignation des non-conformités	Coût € HT	Année de programmation
STRUCTUREL SIMPLE		
Maçonnerie-Gros Œuvre		
Traitement des ressauts inférieurs à 0,04 ml (en fonction de la largeur)	1 150,00 €	2017
Second Œuvre		
Mise en œuvre d'un ensemble d'entrée de 0,90 ml de largeur compris la modification de la baie libre et la dépose de l'ensemble existant d'une largeur inférieur à 0,90 ml	7 200,00 €	2017
TOTAL STRUCTUREL SIMPLE	8 350 €	
CLOISONNEMENT		
Second Œuvre		
Réaménagement d'un bloc sanitaire (recloisonnement, sanitaires, éclairage, menuiseries, finitions)	17 000,00 €	2017
Aménagement d'une cabine WC ou de douche (cloisonnement de la cabine compris modification de l'existant, sanitaire, menuiseries, éclairage, finitions)	11 600,00 €	2017
TOTAL CLOISONNEMENT	28 600 €	
SIGNALETIQUE		
Second Œuvre		
Signalétique générale du bâtiment (identifications, balises, répertoires, chemin podotactile)	1 000,00 €	2017
TOTAL SIGNALETIQUE	1 000 €	

TOTAL HT	37 950 €
-----------------	-----------------

ETABLISSEMENT N°6 : CENTRE ANIMATION JEUNESSE		
Adresse : Rue des Capucines - 85340 OLONNE-SUR-MER – Catégorie 5		
Désignation des non-conformités	Coût € HT	Année de programmation
STRUCTUREL COMPLEXE		
Maçonnerie-Gros Œuvre		
Création d'une cage d'ascenseur, fourniture et mise en œuvre d'un ascenseur sur 2 niveaux (fondation, gaine, édicule, raccordement, reprise de structure ou revêtement de façade, équipement technique)	76 200,00 €	2018
TOTAL STRUCTUREL COMPLEXE	76 200 €	
STRUCTUREL SIMPLE		
Démolitions		
Démolition d'escalier droit ou tournant en béton armé, pour 1m d'embranchement, compris : paliers intermédiaire, avec garde-corps maçonné ou en béton.	600,00 €	2018
Maçonnerie-Gros Œuvre		
Création d'un espace de manœuvre de porte en tirant (2,20*1,40ml) en haut de pente (tout compris, HORS REVETEMENT DE SOL en fonction de la hauteur du dénivelé)	450,00 €	2018
Création d'une pente d'accès rapportée entre 5% et 8% pour une hauteur de dénivelé comprise entre 0,06 et 0,16 ml sur une longueur comprise entre 0,75 ml et 2,00 ml maximum : en fonction de la hauteur du dénivelé (tout compris, HORS REVETEMENT DE SOL)	1 250,00 €	2018
Escalier droit en béton entre murs conservés (mur ou acrotère béton) tout compris hors revêtement de sol	6 300,00 €	2018
Voirie et Réseaux Divers		
Création d'une place de stationnement handicapée (le terrassement, les bordures, le soutènement, le bitume, le marquage, la signalisation, l'éclairage 20 lux et 50 lux pour la circulation piétonne).	2 000,00 €	2018
TOTAL STRUCTUREL SIMPLE	10 600 €	
CLOISONNEMENT		
Démolition de cloisonnement léger compris dépose des blocs-portes et dévoiement des réseaux	2 000,00 €	2018
Cloisonnement léger intérieur compris l'encastrement des réseaux, dévoiement et les reprises au sol et au plafond	5 000,00 €	2018
Aménagement d'une cabine WC ou de douche (cloisonnement de la cabine compris modification de l'existant, sanitaire, menuiseries, éclairage, finitions)	5 800,00 €	2018
TOTAL CLOISONNEMENT	12 800 €	
SIGNALETIQUE		
Repérage des éléments vitrés (1 bandes à 1,10 ml et 1 bande à 1,60 ml de hauteur)	2 800,00 €	2018
TOTAL SIGNALETIQUE	2 800 €	
TRAVAUX STANDARDS		
Second Œuvre		
Mise en œuvre d'un éclairage de 20 lux (cheminement extérieur et parcs de stationnement)	45 000,00 €	2018

TOTAL TRAVAUX STANDARDS	45 000 €	
MOBILIER		
Déplacement ou enlèvement de mobilier	150,00 €	2018
TOTAL MOBILIER	150 €	

TOTAL HT	147 550 €
-----------------	------------------

Les travaux de mise en accessibilité du bâtiment actuel du Centre Animation Jeunesse (CAJ), ci-dessus détaillés et estimés à 147 550 € HT, sont programmés en 2018 afin de laisser le temps à la Communauté de Communes des Olonnes de finaliser sa réflexion sur le maintien de l'activité d'animation du CAJ dans le bâtiment actuel, dont elle n'est pas propriétaire, ou sa délocalisation dans un bâtiment neuf accessible.

ETABLISSEMENT N°7 : GYMNASSE DES CHIRONS		
Adresse : Rue Chateaubriand - 85340 OLONNE-SUR-MER – Catégorie 5		
Désignation des non-conformités	Coût € HT	Année de programmation
STRUCTUREL COMPLEXE		
Démolitions		
Ouverture ou agrandissement de baie dans mur en béton armé (ép. max 0,20 m), compris découpe, réalisation d'un linteau métallique, reprise aux deux faces et évacuation des gravois	400,00 €	2018
TOTAL STRUCTUREL COMPLEXE	400 €	
STRUCTUREL SIMPLE		
Voirie et Réseaux Divers		
Création d'une place de stationnement handicapée (le terrassement, les bordures, le soutènement, le bitume, le marquage, la signalisation, l'éclairage 20 lux et 50 lux pour la circulation piétonne).	2 000,00 €	2018
Second Œuvre		
Mise en œuvre d'un ensemble d'entrée de 1,40 ml de largeur (0,90 ml + 0,50 ml) compris la modification de la baie libre et la dépose de l'ensemble existant de 0,90 ml ou inférieur	6 000,00 €	2018
TOTAL STRUCTUREL SIMPLE	8 000 €	
CLOISONNEMENT		
Second Œuvre		
Réaménagement d'un bloc sanitaire (recloisonnement, sanitaires, éclairage, menuiseries, finitions)	34 000,00 €	2018
Aménagement d'une cabine WC ou de douche (cloisonnement de la cabine compris modification de l'existant, sanitaire, menuiseries, éclairage, finitions)	5 800,00 €	2018
TOTAL CLOISONNEMENT	39 800 €	
SIGNALETIQUE		
Second Œuvre		
Signalétique générale du bâtiment (identifications, balises, répertoires, chemin podotactile)	4 381,00 €	2018
TOTAL SIGNALETIQUE	4 381 €	
TRAVAUX STANDARDS		
Second Œuvre		

Remplacement du bloc-porte de 1,40 ml de largeur à 2 vantaux égaux par un bloc-porte de 1,40 ml de largeur à vantaux tiercés (0,90+0,50)	3 200,00 €	2018
Mise en place d'une barre d'appui (sans renfort cloison lourde)	360,00 €	2018
Déplacement d'accessoire de type distributeur de papier, patère, porte manteau	100,00 €	2018
TOTAL TRAVAUX STANDARDS	3 660 €	

Le traitement de ces non-conformités, directement liés à la mise en accessibilité PMR, impose des travaux plus globaux de réhabilitation du bâtiment amenant à un coût global estimé à 250 000 € HT.

TOTAL HT	250 000 €
-----------------	------------------

PIECES N° 5 ET 6 : MODALITES DE CONCERTATION

Concertation avec les commerçants

Dans le cadre de sa politique d'accessibilité menée sur le territoire, la Communauté de Communes des Olonnes a organisé deux réunions de sensibilisation et d'information sur l'accessibilité à destination des commerçants de l'agglomération, les 4 décembre 2012 et 10 avril 2013.

Afin de les impliquer et leur donner les éléments nécessaires pour prévoir les mises en accessibilité de leur(s) ERP, les principaux objectifs de ces réunions étaient d'informer et de sensibiliser les commerçants à l'accessibilité PMR (obligations réglementaires dont les ERP de 5ème catégorie, démarches administratives, exemples de cas concrets).

Coordonnée par la Communauté de Communes des Olonnes, cette action a été menée en partenariat avec le CAUE de la Vendée (conseil en architecture, urbanisme et environnement), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et l'Association des Paralysés de France.

Concertation avec les partenaires et associations de personnes à mobilité réduite lors de l'élaboration de l'Ad'AP

L'élaboration de l'Ad'AP des ERP communautaires a été menée en concertation avec les différents partenaires dont les associations de personnes à mobilité réduite et plus particulièrement lors de deux réunions de travail de la Commission Intercommunale d'Accessibilité les 11 mai et 20 juillet 2015 dont les comptes-rendus sont joints au présent document.

La 1^{ère} réunion a permis de présenter la démarche de l'Ad'AP et les 1ers axes de travail tandis que la 2^{ème} réunion a permis une validation conjointe du contenu de l'agenda avant la délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2015 autorisant à présenter la demande d'approbation de l'agenda.